



Piratage des données chez Viamédis : Le SNU à vos côtés



Si un message a été relayé sur l'intranet France Travail et que certaines ELD ont partagé cette information avec les équipes, cette fuite de données n'est pas sans conséquences.

Ce vol de données a conduit certains praticiens à arrêter le tiers payant. Des opticiens par exemple demandent aux agents de faire l'avance pour recevoir ensuite le remboursement.

Le gouvernement, quant à lui, a pris la menace suffisamment au sérieux pour créer une « lettre plainte pour violation de données personnelles » afin de permettre aux personnes, dont les agents, un dépôt de plainte simplifié.

Le SNU vous communique le lien sur lequel vous pouvez, en 3 clics, faire remonter votre nom dans le cas où vous seriez concernés par l'usurpation de vos données

Il faut donc :

1. Être prudent sur les mails et ou appel tel que vous pourriez recevoir, ne jamais communiquer d'infos perso (surtout rien concernant compte en banque, code CB...)
2. Faire un dépôt de plainte en ligne, ainsi si quelque chose arrive (vol d'identité...) la justice aura une trace.

https://www.cybermalveillance.gouv.fr/medias/2024/02/BL2C_lettre_plainte_fuites_Mutuelles.pdf

- Complétez le doc pdf
- Téléchargez-le sur votre pc
- Notez l'adresse mail d'envoi : plainte-befiti@interieur.gouv.fr
- Cliquez sur le lien pour envoyer de manière sécurisée votre document (lien sur le pdf) : <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>
- Vous allez ensuite recevoir un code validation à ajouter sur le site d'envoi du doc.

Vos élus SNU sont là pour vous informer et vous accompagner... Quand on vous parle de vigilance et de quotidien c'est parce que nous partageons les mêmes emplois !

